

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

**L'an deux mille vingt, le 4 février à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Culturelle de Plounévez-Quintin, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
37	3

<b>Date de la convocation</b>
28 janvier 2021

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b>
---

<b>et publication le</b>
--------------------------

**PRESENTS** Sandra le Nouvel – Raoul Riou – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Thierry Troël – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou– Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Coëtmeur Vincent – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédron – Christophe Jagu – Thomas Quéré – Rachelle Gautho

Madame Julie Cloarec donne procuration à M. Christophe Jagu  
Madame Delphine Cochenec donne procuration à M. Gaël Pédron  
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic

**Signature d'un nouveau contrat pour la reprise des papiers issus de la collecte sélective**

La Présidente rappelle que le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 14 décembre 2017, de signer avec l'entreprise Suez un contrat de reprise pour les papiers issus de la collecte sélective.

Suite à une première activation de la clause de sauvegarde, le 18 novembre 2019, la société Suez a de nouveau demandé en septembre 2020 la révision des conditions tarifaires du contrat.

Comme en 2019, cette situation trouve son origine dans les événements suivants :

- saturation des filières de recyclage suite à la fermeture des frontières chinoises à l'export de matière à recycler
- baisse de la demande en emballages au niveau mondial
- manque de capacités industrielles en Europe pour recycler l'ensemble des matières sur son territoire :
  - 1,6 Millions de tonnes excédentaires sur le carton
  - 0,3 Millions de tonnes excédentaires sur le papier
- fermeture de l'usine UPM La Chapelle d'Arblay de Rouen : 300 000 t de capacité annuelle de papiers sorte 1.11

Suite à plusieurs réunions organisées entre les collectivités du groupement Symeed 29 et aux tentatives infructueuses de négociations, il a été décidé de dénoncer le contrat en cours et de relancer une nouvelle consultation.

Les entreprises Suez et Véolia ont répondu à la procédure organisée par le Symeed 29. Après analyse des offres il a été décidé de retenir la proposition de Suez dans les conditions tarifaires suivantes :

- Prix de référence : base août 2020 de 16,88 €/T
- Prix plancher : 30 €/T au lieu de 32 €/T actuellement

Le contrat de reprise prend effet le 1er janvier 2021.

Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2022.

La Présidente propose de retenir le candidat proposé par le Symeed 29.

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,*

- *Autorise la Présidente à signer le contrat de reprise des papiers issus de la collecte sélective avec l'entreprise Suez, dans la version annexée.*

La Présidente de la CCKB,  
**Sandra LE NOUVEL**

